

## MÉMOIRE

Présenté dans le cadre de la Consultation sur la  
« *Le mode de scrutin* » du gouvernement du Québec



**REGROUPEMENT**  
*ACTION JEUNESSE 02*

***LE FORUM JEUNESSE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN***

**Janvier 2006**

## INTRODUCTION

Le Regroupement Action Jeunesse 02 (RAJ-02), qui est le Forum jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean, a pour mission d’assurer démocratiquement la prise en charge et la défense des intérêts jeunesse en collaboration avec le milieu. Le RAJ-02 existe depuis l’automne 1999, suite aux consultations régionales devant mener au Sommet du Québec et de la Jeunesse. Organisation autonome et incorporée depuis février 2003, le conseil d’administration du RAJ-02 est composé de 19 jeunes bénévoles âgés entre 14 et 35 ans. Étudiants, travailleurs, entrepreneurs, parents, chômeurs, les administrateurs du RAJ-02 proviennent de différents milieux et représentent tous les territoires de la grande région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Voici quatre phrases qui se retrouvent dans le dernier rapport annuel du RAJ-02 et qui résument bien notre action :

- ✓ Offrir aux jeunes un outil afin qu’ils prennent part activement au développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Québec...
- ✓ Jouer un rôle d’animation de la vie citoyenne afin de susciter chez les jeunes le développement de leur conscience sociale et leur intérêt à devenir des citoyens actifs...
- ✓ Être pro-actif afin de porter les aspirations des jeunes pour que la région leur apparaisse comme un milieu de vie accueillant et stimulant...
- ✓ Administrer un fonds permettant que les idées des jeunes deviennent des projets qui se réalisent...

Le RAJ-02 est une organisation collée sur les réalités jeunesse. En effet, au cours des cinq dernières années, une quinzaine d’activités « citoyennes » ont été organisées afin de consulter, informer, former, susciter des débats et sensibiliser à l’implication les jeunes de la région. Les rassemblements jeunesse régionaux, le Rassemblement jeunesse québécois, les soirées de discussion sur le développement durable ou le mouvement syndical et les journées de formation sur la politique municipale auront rejoint plus de 1 100 jeunes.

Voici les principales préoccupations ayant motivé les propositions que nous faisons dans ce présent mémoire :

- ✓ Assurer une bonne représentation à l’Assemblée nationale de chaque région du Québec;
- ✓ Assurer une représentation à l’Assemblée nationale de tous les partis politiques obtenant au moins 5% des voix exprimées à l’échelle du Québec;
- ✓ Permettre aux citoyennes et citoyens du Québec de choisir la personne qui occupera le poste de premier ministre;
- ✓ Augmenter l’intérêt des citoyennes et citoyens en regard des élections;
- ✓ Assurer l’amélioration et la vitalité de la démocratie au Québec;
- ✓ Favoriser la participation des jeunes aux élections;

## TROIS VOTES SUR LE MÊME BULLETIN...

Nous proposons que l'électeur québécois fasse 3 votes sur son bulletin :

- un pour le premier ministre élu au suffrage universel;
- un qui servirait à la fois pour un député de circonscription et pour le calcul de la compensation pour l'élection des députés de districts;
- un pour le gouverneur régional ou de la communauté autochtone (Inuit et Cri).

### **1<sup>ÈRE</sup> PROPOSITION / 1<sup>ÈR</sup> VOTE :**

#### ***Premier ministre élu au suffrage universel***

Chaque parti politique présente son chef pour le poste de premier ministre du Québec. Chaque électeur vote pour le premier ministre de son choix. Les candidates et candidats au poste de premier ministre ne se présentent pas dans une circonscription particulière, mais à titre de chef de leur parti et défendent les valeurs et les positions du programme de ce parti politique auprès de l'ensemble des électeurs québécois.

**La candidate et le candidat qui obtient au moins 5 % des voix exprimées au suffrage universel acquiert un siège à l'Assemblée nationale.** Dans ce cas, elle ou il représentera les membres de son parti politique et les électeurs qui auront voté pour sa candidature. À noter que seul un chef d'un parti politique reconnu pourra présenter sa candidature. Donc, chaque parti présente son chef.

La ou le premier ministre est élu par majorité simple des voix exprimées au suffrage universel et obtient évidemment un siège à l'Assemblée nationale et a tous les devoirs et pouvoirs dévolus actuellement à la fonction de premier ministre.

#### **Avantages de la proposition :**

- ✓ Meilleure représentativité du premier ministre;
- ✓ Tous les électeurs ont la possibilité de voter pour le premier ministre en se basant sur la qualité des candidates et candidats;
- ✓ Assure une représentativité à l'Assemblée nationale de tous les partis obtenant au moins 5 % des voix exprimées.

### **2<sup>ÈME</sup> PROPOSITION / 2<sup>ÈME</sup> VOTE:**

#### ***Élection des députés de circonscription et de district***

**Les députés sont élus de deux façons : 77 députés dans des circonscriptions uninominales et 24 à 27 dans des régions électorales plurinominales** (selon le nombre de districts établis / un par district), regroupant plusieurs circonscriptions.

Ainsi, chaque parti politique présente 77 candidats dans les 77 circonscriptions. **Le 2<sup>e</sup> vote servira tant à l'élection d'un député de circonscription qu'au calcul de la compensation pour l'élection des députés de district.**

La répartition des 24 à 27 sièges compensatoires (selon le nombre de districts établis / un par district) se fera selon la technique d'Hondt. Ce calcul, qui tiendra compte de la proportion des voix obtenues par parti politique au suffrage universel, servira à déterminer l'ordre et le nombre de sélections des partis politiques. Le nombre de candidats à choisir est directement lié au nombre de district de manière à ce que **chaque district ait un seul député additionnel à l'Assemblée nationale.**

#### Exemple à 26 districts (A à Z)

En se basant sur le résultat des dernières élections provinciales et en **utilisant la formule Hondt pour faire la distribution de l'ordre et du nombre de sélections** entre les trois partis PLQ, PQ et ADQ, voici les résultats :

- le PLQ aurait eu 12 députés de district avec l'ordre de sélection suivant 1,3,6,7,9,12,14,16,18,20,22 et 24;
- le PQ aurait eu 9 députés de district avec l'ordre de sélection suivant 2,5,8,11,13,17,19,23 et 25 ;
- l'ADQ aurait eu 5 députés de district avec l'ordre de sélection suivant 4,10,15,21 et 26.

Donc, concrètement le PLQ avec son premier choix **peut choisir un candidat libéral n'ayant pas été élu comme député de circonscription** à travers les 26 districts. Supposons que le PLQ choisi un candidat libéral dans le district A, puisqu'il y a un seul député par district, ceci élimine automatiquement l'ensemble des autres candidats non élus du district A pour les 25 autres sélections et ce peu importe leur allégeance politique. Donc, le PQ, qui a le deuxième choix, pourra choisir un candidat péquiste non élu comme député de circonscription à travers les districts B à Z.

Exceptionnellement, il peut se présenter lors des dernières sélections une situation où un parti doit choisir parmi les derniers districts sans avoir de candidat non élu dans ces districts. Par exemple, le PQ a le 25<sup>e</sup> choix. Il ne reste donc, à ce stade-ci, que deux districts disponibles pour leur dernière sélection. Il se peut que les députés élus dans toutes les circonscriptions de ces deux districts soient des péquistes. C'est pourquoi, il faudra que chaque parti fournisse une **liste de suppléants comprenant une personne par district**. Cette personne devra **avoir son lieu de résidence** dans le district auquel elle est liée. Nécessairement, cette liste ne contiendra aucun des 77 candidats par parti qui sollicitent un siège de député de circonscription.

#### Avantages de la proposition :

- ✓ Facilite l'accès des petits partis à l'Assemblée nationale ;
- ✓ Augmente la possibilité pour les grands partis d'être représentés à l'Assemblée nationale dans chaque région ;

### **3<sup>ÈME</sup> PROPOSITION / 3<sup>ÈME</sup> VOTE :**

#### ***Élection des 19 gouverneurs régionaux***

D'abord, il faut indiquer que nous considérons ici une forme additionnelle de division des territoires pour l'élection provinciale. Cette division existe déjà au Québec, ce sont les **17 régions administratives**. Cependant, nous reconnaissons la distinction des communautés Inuit et Cri. Ainsi, la région du Nord-du-Québec serait divisée en trois, la

Jamésie, le **Nuvavik et les Cris**. Ce qui fait que chaque région ou communauté autochtone devra élire une ou un gouverneur régional. **Le gouverneur élu obtiendra un siège à l'Assemblée nationale et présidera la Conférence régionale des élus de sa région.**

Les candidates ou candidats au poste de gouverneur régional ne sont **pas liés à un parti politique**. Ils seront élus pour défendre les intérêts des citoyennes et citoyens de leur région administrative ou de leur communauté.

**Avantages de la proposition :**

- ✓ Assure une représentation des régions à l'Assemblée nationale indépendante des partis politiques;
- ✓ Assure une représentation des communautés autochtones à l'Assemblée nationale ;
- ✓ Permet aux Conférences régionales des élus (élus locaux) d'avoir une voix en permanence à l'Assemblée nationale;

## Le scrutin

### Vous avez trois votes

Lors de l'élection, l'électeur aura à effectuer trois votes :

<b>Vote 1</b> <b>Premier ministre</b> <i>Scrutin majoritaire</i>	<b>Vote 2</b> <b>Députés de circonscription et influence sur le calcul de compensation pour l'élection des députés de district</b> <i>Scrutin majoritaire</i>	<b>Vote 3</b> <b>Gouverneur régional</b> <i>Scrutin majoritaire</i>
Faire un seul X sur ce bulletin	Faire un seul X sur ce bulletin	Faire un seul X sur ce bulletin
<b>Candidat</b> <i>Parti A</i> <input type="checkbox"/>	<b>Candidat</b> <i>Parti A</i> <input type="checkbox"/>	<b>Candidat A</b> <input type="checkbox"/>
<b>Candidat</b> <i>Parti B</i> <input type="checkbox"/>	<b>Candidat</b> <i>Parti B</i> <input type="checkbox"/>	<b>Candidat B</b> <input type="checkbox"/>
<b>Candidat</b> <i>Parti C</i> <input type="checkbox"/>	<b>Candidat</b> <i>Parti C</i> <input type="checkbox"/>	<b>Candidat C</b> <input type="checkbox"/>
<b>Candidat</b> <i>Parti D</i> <input type="checkbox"/>	<b>Candidat</b> <i>Parti D</i> <input type="checkbox"/>	<b>Candidat D</b> <input type="checkbox"/>
	<b>Candidat</b> <i>Indépendant</i> <input type="checkbox"/>	

### AUTRES PROPOSITIONS:

#### Élections à date fixe...

Nous proposons que les élections se tiennent à un intervalle de quatre ans. Nous suggérons le lundi suivant le 25 mai puisqu'à cette date les institutions d'études post-secondaires sont fermées ce qui facilite l'accès à des locaux le jour du scrutin.

### **Pour favoriser le vote des jeunes...**

De plus, à la fin du mois de mai tous les étudiants ont terminé leur session ce qui favorisera le vote des jeunes.

Toujours afin de favoriser le vote des jeunes et en considérant la grande mobilité de ceux-ci, nous croyons qu'il faudrait travailler à mettre en place un service sécuritaire et efficace de vote électronique.

Nous suggérons aussi que toute personne travaillant ou vivant à plus de 150 Km de son bureau de vote bénéficie d'une journée complète de congé pour exercer son droit de vote.

## **CONCLUSION**

Nous sommes conscients que nos propositions sont audacieuses mais nous croyons fermement que les adopter contribuerait à améliorer la démocratie au Québec. En effet, nous sommes d'avis que l'opportunité pour les électeurs québécois d'avoir trois votes dont un pour l'élection au suffrage universel du premier ministre suscitera l'engouement et augmentera l'intérêt des citoyennes et citoyens en regard des élections et de la politique en générale. De plus, avoir une meilleure représentation de l'ensemble des partis politiques et avoir des représentants régionaux indépendants à l'Assemblée nationale changera complètement la dynamique et aidera à créer un climat propice aux discussions entre élus.

Certains scénarios peuvent même appeler les partis à partager le pouvoir au sein de coalitions ou encore amener un premier ministre élu sans que son parti soit majoritaire à créer un climat politique propice aux discussions entre élus d'allégeance différente. Sans compter que dans ces types de scénarios le poids des gouverneurs régionaux indépendants devient significatif.

En terminant, il est souhaitable que l'adoption d'un nouveau mode de scrutin soit accompagnée d'une campagne d'information, voire d'éducation, sur les caractéristiques du mode de scrutin proposé. De plus, l'adoption officielle d'un nouveau mode de scrutin devrait se faire par référendum.

### **Regroupement Action Jeunesse**

2155 de la Peltrie. C.P. 903

Jonquière, (Québec)

G7X 7W8

(418) 547-2102

[raj@raj-02.qc.ca](mailto:raj@raj-02.qc.ca)

[www.raj-02.qc.ca](http://www.raj-02.qc.ca)